



Association Canine Territoriale  
des Deux-Sèvres

# Séance de Confirmation toutes races

# 22/23 Février 2025



## CHERVEUX

### Route de l'Ecole

**Samedi 22 : de 14h à 17h**  
**Dimanche 23 : de 9h à 12h**

**Inscriptions sur internet**

[www.cedia.fr](http://www.cedia.fr) - paiement sécurisé

**Inscriptions par courrier**

CEDIA

Confirmation Cherveux Février 25

8 rue de Wolfisheim  
67201 ECKBOLSHEIM

**NOUVELLE  
ADRESSE**

### BULLETIN POUR CONFIRMATION SEULE

Ce bulletin est à remplir pour les chiens à faire confirmer

Frais d'inscription : 30 €/chien - **libellé à l'ordre de l'ACT des Deux-Sèvres**

En cas d'absence, les frais d'inscription ne sont pas remboursés

**CONFIRMATIONS** : votre chien doit être **identifié très lisiblement** et vous devez le présenter avec

- sa **fiche d'identification**

- son **certificat de naissance** de la Société Centrale Canine

- le **certificat de vaccination anti-rabique** pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou provenant de l'étranger

- ainsi que le **formulaire d'examen de confirmation** correctement rempli (téléchargeable sur [www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr))

Je choisis la séance du  samedi  dimanche

Race .....

Nom du Chien .....

Date de Naissance ..... N° du Livre d'origine provisoire (obligatoire) .....

Numéro d'identification ou tatouage .....

Prénom et NOM du Propriétaire .....

Adresse Complète .....

.....

Téléphone ..... Mail .....

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus.

J'exonère spécialement et entièrement l'Association Canine de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien et à moi-même ou causés par le dit chien.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, ce jour, atteint de maladies contagieuses.

Les frais de participation de l'examen resteront acquis à l'A.C.T. **79** si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation.

Date

Signature